



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉUNION

Cadre réservé à
l'administration

Date de réception de la
demande :

Code commune :

Numéro enregistrement :

Demande d'un titre pour l'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial ou du Domaine Privé de l'Etat

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de La Réunion 2, rue Juliette Dodu CS 41009 97743 Saint-Denis cedex 9

Antenne OUEST

Mail : david.singainy@developpement-durable.gouv.fr

Mail : thierry.payet@developpement-durable.gouv.fr

Antenne EST

Mail : ate.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Antenne SUD

Mail : alain.picard@developpement-durable.gouv.fr

Mail : dominique.etheve@developpement-durable.gouv.fr

Secteur NORD SEB/UPEI

Mail : nord-dpf-deal974@developpement-durable.gouv.fr

Préambule :

Les activités ou les travaux d'installation ne pourront être entrepris qu'après réception de l'arrêté portant **Autorisation d'occuper temporairement (AOT)** le domaine public fluvial ou de la **Convention d'occupation précaire (COP)** du domaine privé de l'État.

Le dépôt de la demande doit impérativement être réalisé au minimum 2 mois avant le début souhaité des activités et/ou travaux. L'absence de réponse de l'Administration à votre demande, dans un délai de deux mois, vaut **refus tacite**.

Les dossiers de demande pourront être déposés contre décharge ou envoyés par courrier en RAR.

La composition du dossier est précisée par le présent formulaire.

La délivrance de l'AOT ou de la COP ne dispense pas le demandeur de se conformer aux autres réglementations (urbanisme, loi sur l'eau, étude d'impact...) et d'effectuer les démarches administratives s'y rapportant.

Date de la demande :

Première demande

Prolongation de l'arrêté N° :

Nouvelle demande à l'identique (année N-1), N° de l'arrêté antérieur :

Le cas échéant, n° de dossier et/ou d'arrêté d'autorisation « loi sur l'eau » :

Désignation du demandeur :

Vous êtes une personne physique :

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Date :

Commune :

Département :

Pays :

Vous êtes une personne morale :

Dénomination sociale :

Raison sociale :

Collectivité Association Autre (préciser) :

Numéro SIRET ou SIRENE ou RNA :

Adresse du siège :

Représentant de la personne morale :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Qualité :

Courriel : n° téléphone :

Nom du référent technique en charge de la demande :

Courriel : n° téléphone :

Localisation de l'activité :

Fournir une carte (établie à une échelle adaptée) avec une délimitation exacte de l'occupation.

Nom des cours d'eau/ravines concernés :

Statut (si connu): DPF DPE

Commune(s) :


Adresse (lieu-dit) :

Coordonnées géographiques X et Y rattachées au système RGR92 / UTM 40S (plusieurs points si nécessaires) :

Point 1 : X = Y =
Point 2 : X = Y =

» Où trouver l'information ?

Consulter le site www.geoportail.gouv.fr

Pour afficher les coordonnées géographiques il suffit de d'augmenter l'échelle visuelle de la carte sur la zone concernée, ensuite cliquer à droite sur l'icône  puis « afficher des coordonnées », choisir le système de référence « UTM 40S (Réunion) » et « mètres » et enfin localiser le lieu ou périmètre demandé avec la souris (affichage des coordonnées en temps réel en haut à droite).

Si parcelle(s) cadastrée(s) : section cadastrale : n° parcelle(s) :

section cadastrale : n° parcelle(s) :

» Où trouver l'information ? Consulter le site www.cadastre.gouv.fr.

Nature de l'occupation :

Prélèvement par camion citerne – dans ce cas, remplir également le formulaire spécifique en Annexe 1

Prélèvement par prise d'eau – dans ce cas, remplir également le formulaire spécifique en Annexe 2

Activité ou manifestation sportive ou culturelle

Activité économique / nature de l'activité :

Entretien des ravines

Travaux /nature des travaux : Réhabilitation du captage eau potable de Ravine Blanche

Autres à préciser : Périmètre de protection immédiat du captage

Objet et description détaillée des travaux et/ou de l'implantation et/ou de l'activité projetée :

Aménagement dans le lit mineur d'un seuil transversal en béton armé destiné à améliorer les conditions de captage (hauteur comprise entre 0.80 m et 1.5 m)
Installation d'une grille coanda et d'une prise par en dessous raccordée sur le canal de dérivation existant
Installation sur le seuil d'une échancrure pour maîtrise du débit réservé

Entreprise(s) réalisant les travaux (si connue et différente du demandeur)

Durée de l'occupation :

Du 01/01/2020 au 31/12/2023 de [] h [] à [] h [] (le cas échéant)

Signature du pétitionnaire :

A Saint-Denis

, le 21 NOV 2019

Le Directeur Général Adjoint
des Services Techniques (de la personne physique ou
du représentant de la
personne morale)

Patrick SAMBASSOUREDY

CONDITIONS GENERALES

(les conditions générales ne se substituent pas aux textes réglementaires en vigueur)

- L'arrêté numéro 06-4709/SG/DRCTCV du 26 décembre 2006 définit l'identification et la gestion du Domaine Public Fluvial à La Réunion.
- L'arrêté numéro 4045, enregistré le 27 novembre 2007, portant affectation à titre définitif dans le domaine privé de l'État des ravines « non cours d'eau » de La Réunion.
- Le Domaine public fluvial (DPF) de l'État, défini aux articles L.2111-7 à L.2111-15 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), est imprescriptible et inaliénable (article L.3111-1 du CGPPP).
- Toute occupation du DPF de quelque nature que ce soit est soumise à autorisation (article L.2122-1 du CGPPP) expressément délivrée par les services compétents de l'État.
- Le pétitionnaire reconnaît expressément que l'occupation demandée est située sur le DPF, tous droits des tiers réservés.
- La demande d'Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du DPF est soumise à l'avis des comités et services concernés. A ce titre, le pétitionnaire est tenu de déposer au service instructeur (Antennes territoriales ou service de la DEAL, le plus proche du secteur visé par la demande) un dossier dûment constitué par ses soins et à ses frais, au plus tard 2 mois avant le début souhaité d'implantation, correspondant au délai d'instruction de celui-ci.
- Toute modification des installations, changement d'activité, changement de gérance d'une société, travaux de toute nature etc... sont soumis à l'accord préalable des services de l'État.
- L'AOT du DPF ne confère aucun droit réel au profit du bénéficiaire de l'autorisation, héritiers ou ayant droits éventuels.
- L'AOT est strictement personnelle, précaire et révocable sans indemnité, à tout moment (L.2122-3 du CGPPP). Elle ne peut être ni transmise ni sous louée à un tiers durant toute la durée de validité du titre d'occupation. L'échange, le transfert, la location, la création d'un bail commercial de quelque nature que ce soit, ou la vente d'une occupation du DPF sont interdits et entraînent la nullité de la transaction. Seul le bénéficiaire de l'AOT demeure responsable envers l'État et les tiers requérants.
- L'AOT est soumise à redevance domaniale dont le montant est fixé par la Direction Régionale des Finances Publiques. Elle peut également être accordée à titre gratuit suivant les cas (article L.2125-1 du CGPPP). Le non paiement de ces redevances entraînera le retrait d'office du titre d'occupation.
- Le titulaire ne peut se prévaloir de l'AOT pour élever une quelconque contestation portant atteinte à l'inaliénabilité, l'imprescriptibilité et la liberté publique d'utilisation du DPF.
- Aucun travail ne peut être exécuté, aucune prise d'eau ne peut être pratiquée sur le domaine public fluvial sans autorisation du propriétaire de ce domaine public (article L.2124-8 du CGPPP)
- Le bénéficiaire ne peut en aucun cas engager la responsabilité de l'État en cas de sinistre dû notamment à l'action des eaux
- Le pétitionnaire qui renoncerait à sa demande d'occupation du DPF doit en informer immédiatement l'autorité concédante par lettre recommandée.
- L'AOT cesse de plein droit à la date d'échéance. L'obtention d'une nouvelle autorisation reste soumise à l'accord du gestionnaire du domaine public fluvial sans préjuger des suites de l'instruction.
- Au terme de l'autorisation, le bénéficiaire aura procédé au démontage complet de son occupation et à la remise des lieux en leur état primitif. À défaut le contrevenant sera poursuivi pour occupation illégale du DPF.

Date et signature du pétitionnaire précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Mention : Lu et Approuvé A Saint-Denis le 21 NOV 2019

Signature de la personne physique ou du représentant de la personne morale :

Le Directeur Général Adjoint
des Services Techniques

Patrick SAMBASSOUREDY

BORDEREAU DE DEPOT DES PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

(cochez les pièces jointes à votre demande dans la liste ci-dessous)

Pièces et informations à fournir en fonction du demandeur :

- Personne physique : Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité recto-verso ou passeport)
Personne morale : Certificat de situation au répertoire SIRENE ou extrait Kbis ou justificatif RNA

Pièces et informations à fournir en fonction de la nature de l'occupation :

Prélèvement par camion citerne

- Bilan des prélèvements passés et une copie de suivi des prélèvements (pour un renouvellement) ;
 Carte grise véhicule(s) ;
 Attestation d'assurance ;
 Permis de conduire du ou des chauffeurs ;
 Annexe 1 ci-après

Prélèvement par prise d'eau

- Annexe 2 ci-après

Activité/manifestation sportive ou culturelle

Une note présentant :

- La nature des activités ou de la manifestation
 La superficie des implantations
 Un plan d'organisation des installations
 Le type d'équipement sportif ou culturel mis en place et équipements d'accompagnement de l'activité (terrains, stand, douches, toilettes, tribunes, postes de secours...)
 Le nombre de participants attendus et le nombre de personnes encadrant l'activité
 Si l'activité est payante ou non
 La qualité de l'organisateur

Activité économique

Une note présentant :

- La superficie des emprises
 Des croquis et plan des installations
 Les horaires d'ouverture / activité mobile ou immobile
 Le chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'année N-1 ou chiffre d'affaires prévisionnel (si possible)

Entretien des ravines

- Dispositif Emplois Verts (Conseil Régional) A.C.I. (Conseil Départemental) Plan Ravines (ARS)
 Linéaire entretenu
 Les outils et matériels utilisés
 Détails des plantations (essences...)
 Nombre d'intervenants et qualité
 Notice descriptive quantitative et qualitative
 Pour les renouvellements fournir un bilan des interventions passées

Travaux sur le DPF-DPE

Une note présentant :

- Superficie de la dépendance domaniale concernée
 Le nom et les coordonnées de l'entreprise chargée de réaliser les travaux
 Le montant des travaux
 Le nombre et type d'engins utilisés avec leur immatriculation, ainsi que le nombre d'intervenants sur le site
 Un plan des installations de chantier (a minima les zones de stockage du matériel, le tracé des pistes, les zones de stationnement des véhicules nécessaires au chantier),
 Les procédés d'exécution des travaux envisagés ainsi que les mesures de protection de l'environnement, sauf si un dossier « loi sur l'eau » a déjà été instruit ou est en cours d'instruction ; auquel cas, indiquer dans la demande les références du dossier « loi sur l'eau » (page 3 ci-avant)
 Les modalités précises et détaillées de remise en état des lieux après la phase travaux

ANNEXE1

Prélèvement par camion citerne

<p>Lieu (x) de prélèvement <i>Préciser parmi les lieux de prélèvement autorisés ceux demandés</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Rivière Saint-Denis, lieu-dit La Colline, Commune de Saint-Denis, <input type="checkbox"/> Ravine à Jacques, La Montagne, Saint-Bernard, Commune de Saint-Denis, <input type="checkbox"/> Ravine Charpentier, Commune de Sainte-Marie, <input type="checkbox"/> Ruisseau Emmanuel, affluent de la Grande Rivière Saint-Jean, Commune de Sainte-Suzanne, <input type="checkbox"/> Petite Rivière St Jean, commune Ango, Commune de Sainte-Suzanne, <input type="checkbox"/> Rivière des Galets, rive droite, au niveau du passage à gué, Commune de la Possession, <input type="checkbox"/> Affluent ravine Bernica sous viaduc de Saint Paul, Commune de Saint-Paul (<i>temporairement fermé</i>) <input type="checkbox"/> Bras de la Plaine, Domaine des Songes, Commune de Saint-Pierre, <input type="checkbox"/> Rivière des Remparts, radier du Butor, Commune de Saint-Joseph, <input type="checkbox"/> Rivière Bras-Panon, au radier près de la menuiserie Henriette, Commune de Bras-Panon.</p>
<p>Destination et usage de l'eau</p>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
<p>Nombre de véhicules Type et marque (<i>camion – tracteur – fourgon</i>) Numéro(s) d'immatriculation</p>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/> <input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/> <input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
<p>Volume de(s) la citerne(s) auto-portée(s)</p>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
<p>Puissance de(s) la moto(s) pompe <i>(données constructeur figurant sur l'étiquette métallique de l'appareil)</i></p>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
<p>Capacité de pompage connue <i>(en litres/mn ou m³/h)</i> ou du temps de remplissage de la citerne</p>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
<p>Volume journalier (m³)</p>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
<p>Nombre total de jours pour l'année</p>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
<p>Nombre total d'heures par an (limité à 1000h)</p>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
<p>Volume global pour l'année (m³) <i>(obligatoire base de calcul redevance)</i></p>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>

Cachet et Signature

ANNEXE 2 Prélèvement par prise d'eau

Qualité du demandeur : propriétaire fermier

Usages de l'eau :

* élevage

Nombre d'animaux

* irrigation

Surface desservie

* domestique

Référence parcelle(s)

* force motrice

* autre (préciser) :

Restitution de l'eau oui non

Positionnement du point d'eau : Commune Lieu-dit

Nom du point d'eau :

* Rivière ou ravine

* Source

Situation : joindre un extrait de cadastre et copie carte IGN au 1/25 000e avec le tracé de la conduite du point de captage au point d'arrivée

Altitude de départ à déterminer sur carte IGN si pas de moyen (altimètre)

Altitude arrivée à déterminer sur carte IGN si pas de moyen (altimètre)

Dénivelé

Longueur de l'adduction

Nature, diamètre de la conduite

Capacité de la conduite (si possible) L/h

Traversée de propriété de tiers (Privée ou Domaine ou ONF)

* Joindre la ou les autorisation(s) de passage de canalisation

* Joindre le plan du tracé (extrait de cadastre – voir plus haut)

Mode de prélèvement

* Captage gravitaire ou * Pompage

Besoin d'eau journalier L/h m³/jour Estimation annuelle m³

Nombre d'heures annuel de prélèvement

Débit du point d'eau*

au jour de la demande	en étiage (période sèche)	moyen	maximum
<input type="text"/> L/h	<input type="text"/> L/h	<input type="text"/> L/h	<input type="text"/> L/h

- **Débit prélevé***

au jour de la demande (si captage existant) <input type="text"/> L/h	en étiage (période sèche) <input type="text"/> L/h	maximum <input type="text"/> L/h
--	---	-------------------------------------

*Méthode de mesure pour un faible débit : la mesure se fait à l'aide d'un récipient (litre, seau, etc... dont la capacité est connue), le temps de remplissage est mesuré avec un chronomètre ou la trotteuse d'une montre. Noter le temps en secondes ou en minutes et la capacité du récipient.

Installation annexe

Pompage Puissance KW ou CV (important)

Énergie : Électricité Diesel Essence

Hauteur de refoulement

Débit de la pompe

Durée quotidienne de pompage

Gravitaire **Seuil de retenue** : dimensions H = L = I =

(en cas d'ouvrage béton joindre profil en long et en travers de l'ouvrage dans la ravine)

Capacité du bassin (si ouvrage réalisé) m³ H = L = I =

Stockage	Réservoir tampon <input type="text"/> m ³
	Retenue(s) collinaire(s)* <input type="text"/> m ³

* dans ce dernier cas : indication sur la situation au regard de la loi sur l'eau. Si surface du plan d'eau au niveau du « trop plein » supérieure à 1000 m² ou barrage de retenue supérieur ou égal à 2 m : Déclaration)

Traitement Filtration

Potabilisation

- Existence d'autres captages (précisez si captages particuliers ou communaux) :

- Existence d'autres ouvrages ou installations (captage, pompage, canal de dérivation, appareil de contrôle quelconque) :

Amont			
Nom :	Adresse:	Débit capté :	Usage :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Aval			
Nom :	Adresse :	Débit capté :	Usage :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date : Nom : Signature :

Nota : - les informations techniques surlignées en gris doivent être renseignées au maximum
 - pétitionnaire agriculteur(trice) ou éleveur, se rapprocher de la chambre d'agriculture pour montage du dossier
 - pétitionnaire privé ne sachant renseigner les fiches, s'adresser à un bureau d'études de leur choix
 Sur certaines ravines l'Office de l'Eau (OLE) a fait des mesures de débits qui sont diffusables au public, ces informations sont aussi en ligne sur le site internet de l'OLE : Tel 262 30 84 84 Fax: 262 30 84 85 Courriel: office@eaureunion.fr